



**DECLARATION D'INFRUCTUOSITE
du marché de transport sur les plages du littoral landais de groupes
scolaires landais dans le cadre des « CHANTIERS CITOYENS »
pour la période de mai et juin 2024**

La Présidente du Syndicat Mixte du Littoral Landais,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2021 donnant délégation à la Présidente du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la consultation menée auprès de prestataires spécialisés par courriel du 22 février 2024,

CONSIDERANT que deux offres ont été réceptionnées par voie dématérialisée à la date limite de remise des offres fixée au lundi 4 mars 2024 à 12h00 et qu'elles sont toutes deux incomplètes,

DECIDE :

Article unique :

- de déclarer infructueux le marché de transport sur les plages du littoral landais de groupes scolaires landais dans le cadre des « CHANTIERS CITOYENS » pour la période de mai et juin 2024.

Fait à Mont-de-Marsan, le **12 MAR. 2024**

Signé électroniquement par : Sandra TOLLIS
Date de signature : 12/03/2024
Qualité : PRESIDENTE SMLL

Sandra TOLLIS
Présidente du Syndicat Mixte